

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 27 juin 2025.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint

Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Gisèle CUCHET, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Hélène MAITRE-HENRIET, Mme Marie-Rose GALMES, M. Mehdi MONNIER, M. Eric LANÇON, M. Alain PONCET, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, Mme Sidonie MARCHAL, M. Gilles BORNOT, M. Eric MARCOT, Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

M. Rémi PLUCHE avec pouvoir à Mme Ghénia BENSAOU
Mme Nora ZARLENGA avec pouvoir à Mme Annie VITALI
M. Olivier GOUSSET avec pouvoir à M. Philippe DUVERNOY
Mme Priscilla BORGERHOFF avec pouvoir à M. Alexandre GAUTHIER
Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPIER
Mme Brigitte JACQUEMIN avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET
M. Rémy RABILLON avec pouvoir à M. Gilles MAILLARD
M. Bernard LACHAMBRE avec pouvoir à M. Alain PONCET

Etait absent :

M. Patrick TAUSENDFREUND

Secrétaire de séance : M. Alexandre GAUTHIER

OBJET

**MUSEES DE MONTBELIARD - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE DEPOT
AVEC LA SOCIETE D'EMULATION DE MONTBELIARD (SEM)**

Cette délibération a été affichée le : 9 juillet 2025

**MUSEES DE MONTBELIARD - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE DEPOT
AVEC LA SOCIETE D'EMULATION DE MONTBELIARD (SEM)**

Monsieur Philippe TISSOT expose :

Les musées de Montbéliard possèdent une collection de meubles marquetés estampillés A.N Couleru, parmi lesquels une rare bibliothèque et une commode en tombeau, donnés par la Société d'émulation. Celle-ci a également déposé en 2014 un secrétaire à pente, estampillé MD Couleru. Ces trois meubles sont exposés au musée Beurnier-Rossel.

En concertation avec les Musées, la Société d'Emulation de Montbéliard a acquis le 27 mars dernier, lors d'une vente aux enchères de la Maison Koller de Zurich, un exceptionnel bureau plat marqueté signé Abraham Nicolas Couleru (bois de rose, palissandre, érable, cuir, bronze - vers 1760-1770). Ce modèle prestigieux n'est connu qu'en quatre exemplaires. L'un d'eux, conservé au Landesmuseum de Stuttgart, appartenait au duc Frédéric Eugen de Wurtemberg et se trouvait au château d'Etupes. Bien que son commanditaire ne soit pas connu, celui acquis par la SEM aurait eu sa place au château de Montbéliard. Il est un témoin remarquable de l'excellence technique et artistique d'un ébéniste montbéliardais, dont la renommée lui valut des commandes de l'aristocratie et de la grande bourgeoisie européennes.

La SEM souhaite déposer ce bureau à la Ville de Montbéliard. Il sera exposé dans la salle 13 du nouveau parcours historique, dans laquelle est diffusé un film où Sophie-Dorothée rend visite à ses parents au château d'Etupes : le bureau aura l'air de se trouver dans le salon où les personnages conversent.

Il sera inscrit à l'inventaire des dépôts du musée.

La valeur d'assurance de cette œuvre est de 25 000 euros (prix d'achat).

Les modalités de ce dépôt sont à organiser dans une convention qui engagerait la Société d'Emulation de Montbéliard à mettre l'œuvre à disposition

En retour, la Ville s'engagerait à :

- Assurer le transport de l'œuvre
- Assurer les conditions de conservation (climat) nécessaires à sa conservation
- Assurer les conditions de sûreté nécessaires à sa conservation
- Souscrire à une assurance spécifique clou à clou
- Restituer l'œuvre à la SEM à l'issue du dépôt

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal :

- adopte les présentes dispositions,
- autorise le Maire ou son représentant à signer la convention de dépôt et tout autre document afférent.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 9 juillet 2025

Projet de Convention de dépôt

Service MUSÉES DE MONTBÉLIARD

**Entre la Ville de Montbéliard
Hôtel de Ville - B.P. 95287
25205 MONTBÉLIARD CEDEX**

représentée par Marie-Noëlle Biguinet, Maire, agissant au nom de la commune, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 7 juillet 2025 désignée ci-après le dépositaire,

d'une part,

et

**La Société d'Émulation de Montbéliard
Cour de l'Hôtel Beurnier-Rossel
1A, rue Cuvier
B.P. 251
25204 MONTBÉLIARD**

Représentée par André Bouvard, président, désignée ci-après le déposant

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Les musées de Montbéliard possèdent une collection de meubles marquetés estampillés A.N Couleru, parmi lesquels une rare bibliothèque et une commode en tombeau, donnés par la Société d'émulation. Celle-ci a également déposé en 2014 un secrétaire à pente, estampillé MD Couleru. Ces trois meubles sont exposés au musée Beurnier-Rossel.

La présente convention a pour objet d'entériner le dépôt d'un exceptionnel bureau plat estampillé ANC (voir annexe 1), acquis le 27 mars 2025 par la S.E.M. en concertation avec les Musées, lors d'une vente aux enchères de la Maison Koller de Zurich, pour la somme de 25 000 €.

Ce bureau marqueté en bois de rose, palissandre, érable, cuir et orné d'éléments en bronze, est un modèle prestigieux, connu en seulement quatre exemplaires. L'un d'eux, conservé au Landesmuseum de Stuttgart, appartenait au duc Frédéric Eugen de Wurtemberg et se trouvait au château d'Etupes. Bien que son commanditaire ne soit pas connu, celui acquis par la SEM aurait eu sa place au château de Montbéliard. ». Il est un témoin remarquable de l'excellence technique et artistique d'un ébéniste montbéliardais, dont la renommée lui valut des commandes de l'aristocratie et de la grande bourgeoisie européennes.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'entériner le dépôt d'un meuble de cet artiste par la Société d'Émulation de Montbéliard à la Ville de Montbéliard et d'en fixer les modalités pratiques.

ARTICLE 2 - OBJET DU DÉPÔT

La Société d'Émulation de Montbéliard dépose, à titre gratuit et révocable à la Ville de Montbéliard, un bureau plat marqué signé Abraham Nicolas Couleru lui appartenant.

Ce meuble, provenant d'un achat de la Société d'Émulation de Montbéliard, restera sa propriété et sera exposé dans le parcours permanent du Musée du Château des Ducs de Wurtemberg. Le cartel de l'œuvre portera la mention « Dépôt de la Société d'Émulation de Montbéliard ».

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DU DÉPOSITAIRE

Le service des musées de Montbéliard est responsable de la bonne conservation du dépôt et de sa mise en valeur auprès du public, dans les mêmes conditions que les collections municipales.

ARTICLE 4 : MODALITÉS ET CONDITIONS DU DÉPÔT

Ce meuble fera l'objet d'une inscription à l'inventaire permanent des dépôts aux musées. Le dépôt fera l'objet d'un bordereau de versement établi en deux exemplaires, signé des deux parties et détenu par chacune d'elles.

La Société d'Émulation de Montbéliard se réserve le droit exclusif d'emprunter, sous sa responsabilité et à ses frais, le meuble déposé pour expositions ou autres occasions. La demande officielle d'emprunt sera adressée à la Ville et devra parvenir au moins 15 jours à l'avance à la direction du service des musées.

ARTICLE 5 - TRANSFERT DU DÉPÔT

Le dépositaire s'interdit tout transfert de l'œuvre dans un autre établissement qui ne serait pas directement sous sa responsabilité et qui ne bénéficierait pas de dispositifs de sécurité conformes aux normes en vigueur.

Toutefois, le dépositaire peut être autorisé à prêter l'œuvre déposée pour des expositions temporaires, sous réserve de l'accord écrit du propriétaire qui pourra alors fixer les conditions du prêt (assurances, etc...).

ARTICLE 6 - DÉGRADATIONS ET RESTAURATIONS

Le dépositaire s'engage à avertir le déposant de toute dégradation de l'état de l'œuvre. Aucune restauration ne peut être entreprise sans l'accord du propriétaire.

ARTICLE 7 - DURÉE DU DÉPÔT

Le déposant s'engage à déposer le meuble pour une durée de 3 ans. Le dépôt prend effet à compter de la signature de la présente convention. Cette convention pourra être reconduite tacitement par période de 3 ans.

La présente convention pourra être résiliée à tout moment, par l'une ou l'autre partie, au moyen d'une lettre recommandée avec avis de réception 3 mois avant l'échéance, sans avoir à motiver sa décision. La dénonciation de la convention n'intervient alors qu'à l'expiration d'un délai de trois mois à partir de la réception de la lettre.

ARTICLE 8 - FRAIS INHÉRENTS AU DÉPÔT

Le dépositaire s'engage à supporter les frais de toutes natures occasionnés par le dépôt et notamment les conséquences des vols, pertes, dégradations et transports.

La reprise du meuble se fera aux frais de la Société d'Émulation de Montbéliard. Décharge sera donnée au Musée dès lors que l'œuvre quittera le Musée.

ARTICLE 9 - ASSURANCES

L'œuvre déposée sera incluse dans le contrat d'assurance « Tous Risques Expositions » de la Ville de Montbéliard pour une valeur de **25 000 € (vingt-cinq mille euros)**.

ARTICLE 10 - PHOTOGRAPHIE : DROIT ET PUBLICATION

Le déposant autorise le dépositaire à photographier et à publier les photographies des œuvres à des fins non commerciales en l'exonérant de droits de reproduction. La production de cartes postales ou autres produits dérivés pour la vente au public ne pourra se faire qu'avec l'accord écrit du déposant.

ARTICLE 11 : CONTESTATIONS

Les contestations qui s'élèveraient entre la Ville de Montbéliard et la Société d'Émulation de Montbéliard au sujet de l'exécution ou de l'interprétation de la convention, devront d'abord faire l'objet d'une tentative de conciliation avant de s'en remettre au Tribunal Administratif de Besançon.

Fait à Montbéliard, le
(en deux exemplaires)

Pour la Société d'Émulation de Montbéliard
Le Président,

André Bouvard

Pour la Ville de Montbéliard
Le Maire,

Marie-Noëlle Biguinet

Annexe 1 :

